

Pourquoi le Conseil d'État peut-il aussi donner des "avis" contentieux ?

Question / réponse publié le 04/08/2024, vu 99 fois, Auteur : <u>Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en</u> Droit

Pourquoi le Conseil d'État peut-il aussi donner des "avis" contentieux ?

Si la plupart des fonctions juridictionnelles du Conseil d'État aboutissent à des décisions juridictionnelles, il existe des cas où, en matière contentieuse, la juridiction administrative suprême ne rend pas une décision mais un avis.

SOURCE ET DE PLUS:

https://www.vie-publique.fr/fiches/269150-pourquoi-le-conseil-detat-peut-il-aussi-donner-des-avis-contentieux